



COMMUNIQUÉ

VIOR ACQUIERT LE PROJET AURIFÈRE TONYA DANS LA CEINTURE MINÉRALE DE RYE PATCH, COMTÉ DE PERSHING, NEVADA

QUÉBEC, CANADA, LE 5 mars 2018 - SOCIÉTÉ D'EXPLORATION MINIÈRE VIOR INC. (TSX-V : VIO, FRANCFORT : VL51) (« Vior » ou la « Société ») a le plaisir d'annoncer l'acquisition, par l'entremise de sa filiale à part entière, **Vior Gold (USA) LLC (« Vior USA »)**, du projet aurifère Tonya (« Tonya » ou la « propriété ») auprès de Gold Range Company LLC (« Gold Range »). L'entente accorde à Vior les droits minéraux exclusifs sur la propriété Tonya, située à 65 kilomètres au nord-est de la ville de Lovelock, dans le comté de Pershing au Nevada (États-Unis). Vior vient aussi de finaliser une entente visant l'acquisition de tous les droits de surface sur la propriété afin d'avoir plein accès pour tous les futurs travaux d'exploration, de forage et de développement.

Le projet Tonya est constitué de 71 claims couvrant 501 hectares situés dans l'ouest du Nevada, à l'extrémité nord de la chaîne des Humboldt. La chaîne de montagnes des Humboldt forme le cœur de la ceinture minérale de Rye Patch et englobe plusieurs gisements, mines et prospects aurifères, dont la mine Florida Canyon (2,3 Moz d'or produites), la mine Cœur Rochester (1,65 Moz d'or et 148 Moz d'argent produites), la mine Relief Canyon et le gîte Spring Valley, récemment découvert et mis en valeur.

Le projet Tonya est au stade de l'exploration préliminaire. Les travaux réalisés jusqu'à présent comprennent un peu d'échantillonnage en affleurements, un levé de sols détaillé d'envergure limitée et un peu de forage rotary. La propriété présente des similitudes géologiques avec les mines Florida Canyon et Standard situées à proximité, du fait qu'elle est également couverte par les calcaires de la Formation de Natchez Pass et les argilites de la Formation de Grass Valley, lesquelles sont hôtes de la minéralisation dans les deux gisements. Les éléments indicateurs dans sols de la propriété révèlent la présence de regroupements d'anomalies en or, antimoine et arsenic. L'interprétation des travaux antérieurs indique que le projet Tonya couvre les niveaux supérieurs d'un système aurifère épithermal similaire à d'autres gisements aurifères dans la ceinture. Quelques résultats historiques de forage rotary suggèrent un potentiel de valeurs aurifères plus élevées en profondeur.

Les travaux d'exploration modernes sont limités sur le projet Tonya puisqu'il s'agissait d'une propriété privée. Vior prévoit d'abord évaluer les données antérieures, puis procéder à la cartographie de la propriété, incluant de l'échantillonnage d'éclats rocheux et l'analyse de sols dans le but d'identifier les meilleures cibles de forage pour son programme de forage initial. Le programme d'exploration devrait débuter dès le printemps 2018.

Selon les modalités de l'entente, Vior USA fera l'acquisition auprès de Gold Range des droits exclusifs d'exploration et de développement du projet Tonya. Vior USA versera une avance de redevances en dollars US à Gold Range conformément au calendrier de paiements qui suit :

- 10 000 \$ US versés à la signature du bail le 9 août 2017

Le ou avant chacune des dates suivantes :

- 10 000 \$ US au premier anniversaire
- 10 000 \$ US au deuxième anniversaire
- 15 000 \$ US au troisième anniversaire
- 15 000 \$ US au quatrième anniversaire
- 25 000 \$ US au cinquième anniversaire et à chaque anniversaire par la suite, en augmentant de 10 000 \$ US par année jusqu'au début de la production commerciale, après quoi l'avance de redevances prendra fin.

Gold Range conservera également une redevance de production de 3 % NSR. Vior USA aura le droit de racheter jusqu'à 2 % de la redevance de production en versant à Gold Range la somme de 1 000 000 \$ US pour chaque tranche de 1 %.

Autres nouvelles

Un administrateur de la Société a participé au placement privé qui a pris fin le 22 décembre 2017 (voir le communiqué de presse daté du 22 décembre 2017) et a souscrit pour un montant de 100 000 unités représentant un montant de 10 000 \$. La participation d'un initié de la Société au placement privé constitue une «opération avec une personne apparentée» au sens du Règlement 61-101 *sur la protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières* (le «Règlement 61-101»). Le placement privé est exempté des exigences d'évaluation officielle et d'approbation des actionnaires minoritaires du Règlement 61-101 puisque ni la juste valeur marchande des titres émis à l'initié ni la contrepartie payée par l'initié ne dépasse 25% de la capitalisation boursière de la Société. La Société n'a pas déposé de déclaration de changement important 21 jours avant la clôture du placement privé puisque les détails de la participation de l'initié de la Société n'avaient pas été confirmés à ce moment-là.

À propos de Vior

Vior est une société junior qui a pour stratégie corporative de générer, d'explorer et de développer des projets de qualité dans les meilleurs secteurs reconnus et accessibles. Au fil des ans, l'équipe de Vior a su démontrer sa capacité à découvrir de nombreux dépôts aurifères et autres prospects sur ses propriétés.

Le contenu technique divulgué dans ce communiqué a été préparé et approuvé par M. Marc L'Heureux, géologue et personne qualifiée de la Société aux fins du Règlement 43-101.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Mark Fedosiewich
Président et chef de la direction
Tél. : 613-898-5052
mfedosiewich@vior.ca

Marc L'Heureux
Vice-président, Exploration
Tél. : 450-746-1771
mlheureux@vior.ca

Site Web : www.vior.ca

SEDAR : Société d'exploration minière Vior inc.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.